

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département du Val d'Oise
Commune de Méry-sur-Oise

ARRETE DU MAIRE N°2023/ 089*(pris en vertu de la délégation du Conseil Municipal)*

OBJET : Nomination de mandataires de la sous-régie « ESPACE JEUNES » à la régie de recettes « ACTIVITES VACANCES-JEUNESSE ET LUDOTHEQUE »

Le Maire de la Ville de Méry-sur-Oise,

Vu la décision n°2023/259 en date du 18/10/2023 instituant une sous-régie de recettes ESPACE JEUNES

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 29/08/2023 ;

ARRETE

Article 1 : Mme Julie SOCROUN et M. Brice BIOCHE sont nommées mandataires de la sous-régie de recettes ESPACE JEUNES pour le compte et sous la responsabilité du régisseur de la régie « ACTIVITE VACANCES-JEUNESSE ET LUDOTHEQUE » avec pour mission d'appliquer exclusivement les dispositions prévues dans l'acte de création de celle-ci.

Article 2 : Les mandataires ne doivent pas percevoir de sommes pour des produits autres que ceux énumérés dans l'acte constitutif de la sous-régie, sous peine de s'exposer aux poursuites disciplinaires et aux poursuites pénales prévues par l'article 432-10 du code pénal

- Ils doivent les encaisser selon les modes de recouvrement prévus par l'acte constitutif de la sous-régie.

Article 3 : Les mandataires sont tenus de présenter leurs registres comptables, leurs fonds et leurs formules de valeurs inactives aux agents de contrôle qualifiés.

Article 4 : Les mandataires sont tenus d'appliquer chacun en ce qui le concerne, les dispositions de l'instruction interministérielle n°06-031-A-B-M du 21 avril 2006 relative à l'organisation, au fonctionnement et au contrôle des régies des collectivités territoriales et de leurs établissements publics.

Article 5 – Le Maire et le comptable public assignataire sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Article 6- Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait à Méry-sur-Oise,
Le 14 novembre 2023

Le Maire,



Pierre-Edouard EON
Vice-président du conseil départemental
du Val d'Oise

Le régisseur titulaire
Mme GASCHIN Christel

« Vu pour acceptation »

« Vu pour acceptation »

Le mandataire
Mme SOCROUN Julie
« Vu pour acceptation »

Vu pour acceptation

Le mandataire
M. BIOCHE Brice
« Vu pour acceptation »

Vu pour acceptation